



FR

CONSEIL DE DIRECTION
94^{ème} session
Rome, 6-8 mai 2015

UNIDROIT 2015
C.D. (94) 11
Original: anglais
avril 2015

Point n° 12 de l'ordre du jour: Ressources et politique d'information d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur les développements intervenus depuis la 93^{ème} session du Conseil de Direction</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des activités entreprises et faire des suggestions pour soutenir les initiatives du Secrétariat</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Rapport annuel 2014 (C.D.(94)2); C.D.(92) 12; C.D.(93) 11</i>

I. PUBLICATIONS SUR PAPIER ¹

1. Revue de droit uniforme

1. L'année 2014 a été la deuxième année de publication de la *Revue de droit uniforme* par Oxford University Press (OUP), à la suite d'un accord conclu en 2012 en vertu duquel OUP reprenait la publication de la Revue, sa distribution et sa rédaction. En outre, il convient de rappeler que, en tant que membre du groupe éditorial OUP, le site Internet d'OUP a créé une page/section spécifiquement consacrée à la *Revue de droit uniforme* (<http://ulr.oxfordjournals.org/>) à laquelle les abonnés à la Revue ont accès et qui contient tous les numéros parus depuis 1973. Les informations de base et les résumés des articles sont disponibles pour les visiteurs non abonnés.

2. Il convient également de rappeler une conséquence importante relative à la publication de la Revue par OUP, à savoir sa transformation en revue évaluée par des pairs, l'idée étant d'améliorer son qualité et son prestige avec l'assurance de publier des articles d'universitaires de haut niveau.

3. La Revue est disponible sur papier et en ligne et les abonnements peuvent concerner l'un des deux supports ou les deux. Les abonnés à la *Revue de droit uniforme* en 2014 provenaient de 68 pays dont 27 en Afrique, 20 en Europe, 13 en Asie, 3 en Amérique du nord, 2 en Amérique du sud, 2 en Océanie et 1 en Amérique centrale.

¹ Pour un aperçu complet, les informations contenues dans le présent document devraient être lues en parallèle avec celles qui figurent dans le Rapport annuel 2014 (C.D.(94) – Doc. 2).

4. En outre, un nombre considérable d'abonnements destinés aux pays en développement ont été distribués gratuitement ou à prix réduit. UNIDROIT a droit à 150 exemplaires gratuits dont environ 120 ont été envoyés à des destinataires indiqués par UNIDROIT, principalement dans le cadre des échanges de la Bibliothèque.

5. Les Comptes pour 2014 (les douze mois jusqu'au 31 décembre 2014) présentés par OUP ont montré que la *Revue de droit uniforme* avait réalisé un profit de € 50.215. Les revenus provenant des consultations de l'archive digitale - pour un total de € 28.859 - étaient les plus importants. Le revenu total était de € 73.311 (€ 28.889 en 2013) alors que la dépense totale était de € 28.889 (€ 27.967 en 2013). Les revenus comprenaient les abonnements, les numéros uniques et les anciens numéros, l'archive digitale (un nouveau chapitre qui, en 2013, n'avait pas été inclus dans les revenus), les droits secondaires et le *pay per view*. Les dépenses couvraient les services de révision, le coût du papier et de la composition, l'impression et la publication électronique. Il y avait également les coûts du Comité de rédaction, de la distribution et de la commercialisation. Les royalties revenant à UNIDROIT sont passées de € 138 en 2013 à € 7.532 en 2014. Il s'agit là d'une augmentation importante que l'on espère voir s'amplifier dans les années à venir ².

6. En ce qui concerne le contenu de la Revue en 2015, le numéro 4 comprendra les Actes de la conférence célébrant le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés* qui se tiendra à Rome le vendredi 8 mai 2015.

2. Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2010

7. En 2015, un certain nombre de traductions des *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2010* sont en cours, la version en roumain par M. Radu Bogdan Bobei (Chargé de cours à l'Université de Bucarest et membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT) et en turc par M. Ergun Özsunay (Professeur émérite, Université d'Istanbul). La traduction en slovaque prendra malheureusement davantage de temps à la suite du décès prématuré du chercheur qui en avait la responsabilité, M. Jan Svidron (Professeur de droit, Institut de l'Etat et du droit de l'Académie des sciences slovaques, Bratislava). Il est probable qu'elle sera terminée après la publication de la quatrième édition des Principes.

8. Il convient de souligner que les ouvrages paraissant dans des langues non officielles de l'Institut sont publiés par des maisons d'édition indépendantes contactées par la/les personne/s chargée(s) de la traduction et de la publication des ouvrages. UNIDROIT n'étant pas en mesure de contrôler la traduction dans des langues non officielles de l'Institut, une clause de non responsabilité à cet effet a été ajoutée aux mentions afférentes aux droits d'auteur.

9. Un accord a été conclu avec le *Centro de Estudios de Derecho, Economía y Política (CEDEP)* (Asunción, Paraguay), en la personne de M. José Antonio Moreno Rodríguez, son Directeur exécutif et membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, pour l'impression et la distribution de la version espagnole des Principes au Paraguay. La version espagnole avait été publiée en Espagne en 2012 par *La Ley*. Les droits d'auteur sont maintenant revenus à UNIDROIT qui, en conséquence, a pu accorder au CEDEP le droit d'imprimer le texte espagnol et mettre le texte complet en espagnol sur le site Internet d'UNIDROIT. De fin 2012 à novembre 2014, *La Ley* a vendu 215 exemplaires, dont 23 seulement hors d'Espagne.

10. Un examen de la diffusion des trois éditions des Principes a apporté des informations intéressantes sur leur distribution géographique. Le nombre total d'exemplaires vendus de la première édition des Principes (1994) était de 1.044 exemplaires en anglais, 324 en français, 278

² Les Comptes de l'année se terminant le 31 décembre 2014 sont disponibles à la consultation.

en italien et 186 en espagnol. Les acquéreurs provenaient de 100 pays dont 19 en Afrique, 15 en Asie, 2 en Amérique centrale, 36 en Europe, 10 au Moyen-Orient, 5 en Amérique du nord, 2 en Océanie et 11 en Amérique du sud. Le nombre total d'exemplaires vendus de la deuxième édition des Principes (2004) était de 1.295 exemplaires en anglais et 126 en français dans 56 pays différents, dont 4 en Afrique, 9 en Asie, 29 en Europe, 3 au Moyen-Orient, 4 en Amérique du nord et 6 en Amérique du sud. Le nombre total d'exemplaires vendus de la troisième édition des Principes de 2010 à 2014 était de 570 exemplaires en anglais et 43 en français dans 41 pays dont 2 en Afrique, 4 en Asie, 26 en Europe, 2 au Moyen-Orient, 3 en Amérique du nord, 1 en Océanie et 3 en Amérique du sud.

11. Il convient de souligner qu'un accord de distribution avait été conclu en 2000 avec la maison d'édition australienne Federation Press qui, outre d'autres publications, couvraient également celle des Principes et que, en 2012 un accord avait été conclu avec les Editions Yvon Blais au Canada qui imprimaient et vendaient les versions anglaise et française des Principes utilisant une version en format pdf fournie par UNIDROIT. La version italienne est éditée par Giuffrè à Milan.

3. Commentaire officiel de la Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles

12. Tandis que les premiers mois de l'année 2014 voyaient l'aboutissement de la trilogie sur la Convention du Cap et ses Protocoles avec la publication de la deuxième édition du *Commentaire officiel de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole de Luxembourg y relatif portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire* préparé par le Professeur Sir Roy Goode, le dernier trimestre a vu la réimpression du *Commentaire officiel de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux*. La nouvelle édition contenait la correction des erreurs d'impression décelées dans l'édition originale ainsi que l'ajout de l'Annexe XII (*Declarations Matrix*).

13. Un accord entre le Professeur Sir Roy Goode et Law Press China a été conclu en 2012 pour la traduction en chinois des Commentaires officiels sur les biens d'équipement aéronautique et sur le matériel ferroviaire roulant avant la publication des ouvrages. Le Secrétaire d'UNIDROIT a reçu, en janvier 2015, le premier rapport relatifs aux ventes de 2014 des deux Commentaires officiels en chinois. Des 1.000 exemplaires imprimés pour chacun des deux Commentaires, 701 exemplaires du Commentaire officiel sur les biens d'équipement aéronautique ont été vendus et 662 sur le matériel ferroviaire roulant. Il faut rappeler que le Professeur Sir Roy Goode détient les droits d'auteur des Commentaires officiels qu'UNIDROIT vend en son nom. Il a la gentillesse de faire don des royalties qu'il perçoit à la Fondation d'UNIDROIT (appelée autrefois *Fondation de droit uniforme*). Il a décidé de faire également don des royalties qu'il perçoit de Chine à la Fondation.

14. La distribution géographique des Commentaires officiels a également fait l'objet d'une étude. Bien que les Principes jouissent d'une diffusion plus vaste (voir para. 10 ci-dessus), celle des Commentaires officiels n'était en rien négligeable. Dans les années 2003-2008, la première édition du Commentaire officiel sur la Convention du Cap et le Protocole aéronautique a été vendue à 765 exemplaires en anglais et 37 en français dans 50 pays (y compris 12 Etats non membres) dont 4 en Afrique, 9 en Asie, 23 en Europe, 4 au Moyen-Orient, 3 en Amérique du nord, 3 en Océanie et 4 en Amérique du sud. La deuxième édition, uniquement en anglais, a été vendue dans les années 2008-2013 à 627 exemplaires dans 44 pays dont 4 en Afrique, 9 en Asie, 2 en Amérique centrale, 19 en Europe, 4 au Moyen-Orient, 3 en Amérique du nord, 2 en Océanie et 1 en Amérique du sud. La troisième édition, dans les années 2013-2014 a été vendue à 442 exemplaires dans 35

pays, dont 8 en Asie, 1 en Amérique centrale, 16 en Europe, 3 au Moyen-Orient, 3 en Amérique du nord, 3 en Océanie, et 1 en Amérique du sud.

15. Les ventes des Commentaires officiels de la Convention du Cap et les Protocoles spatial et ferroviaire ont été nettement inférieures, une explication à cela étant que ces Protocoles ne sont pas encore entrés en vigueur. Le Secrétariat a envoyé par courrier électronique des brochures pour faire connaître le Commentaire officiel sur la Convention et le Protocole ferroviaire aux membres de l'Union internationale des chemins de fer mais les résultats ont été décevants. Les ventes de la première édition du Commentaire officiel sur la Convention du Cap et le Protocole ferroviaire dans les années 2008-2013 ont atteint un total de 154 exemplaires dans 11 pays dont 1 en Asie, 1 en Amérique du nord, 1 en Océanie, 1 en Amérique du sud et 7 en Europe. Les ventes de la deuxième édition ont atteint, en 2014, un total de 67 exemplaires dans 7 pays dont 2 en Asie, 4 en Europe et 1 en Amérique du nord. Le Commentaire officiel de la Convention du Cap et le Protocole spatial a vendu, en 2013 et 2014, 82 exemplaires dans 12 pays, dont 2 en Asie, 6 en Europe, 1 au Moyen-Orient, 2 en Amérique du nord et 1 en Amérique du sud.

4. Commentaire officiel de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés

16. En 2014, les ventes du Commentaire officiel de la Convention de Genève de 2009 sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés ont été décevantes. La version anglaise est publiée par Oxford University Press et la version française par Schulthess en collaboration avec les éditions Themis, L.G.D.J. Seuls 9 exemplaires en anglais ont été vendus (6 par OUP Royaume-Uni et 3 par OUP aux Etats-Unis) et 14 exemplaires en français (entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014). En outre, le site OUP offre le Commentaire avec 50% de réduction.

5. Livrets présentant les instruments d'UNIDROIT

17. Comme indiqué dans le *Rapport annuel 2014* (C.D.(94) 2), le Secrétariat a adopté une politique d'impression de livrets présentant le texte des instruments d'UNIDROIT. Ils ne sont pas en vente mais à l'usage de conférences et autres événements. Cette pratique se poursuivra en 2015 – le Secrétariat pense publier le livret de la version française de la Convention du Cap, une fois que la procédure de révision en cours pour corriger des erreurs d'impression sera terminée. D'autres livrets seront également imprimés, selon les besoins.

II. RESSOURCES ELECTRONIQUES D'INFORMATIONS SUR UNIDROIT

1. Le site Internet d'UNIDROIT

18. Il convient de rappeler que le nouveau site Internet d'UNIDROIT est devenu opérationnel le 10 janvier 2014. Quelques mises au point seront certes encore nécessaires pour corriger d'inévitables erreurs mineures que seule l'utilisation du site pourra révéler mais son importance pour la diffusion de l'information sur l'Organisation et ses activités doit être soulignée. Avec le temps, on ajoutera des fonctions supplémentaires pour assurer que le site remplit son rôle de promoteur de l'Institut et de ses travaux sur le droit uniforme.

19. Une de ces fonctions supplémentaires a été brièvement mentionnée lors de la réunion du Conseil de Direction en 2014, à savoir la possibilité d'afficher sur le site Internet les conférences qui se tiennent à l'Institut. Des contacts préliminaires avec des fournisseurs de ces services ont été pris et continueront de l'être en 2015.

20. Dans ce contexte, il existe au moins trois utilisations différentes qui méritent d'être approfondies:

- Premièrement, de simples conférences téléphoniques, avec des participants connectés par vidéo ou également par téléphone. Ceci est déjà possible et a été expérimenté avec succès par le Secrétaire Général adjoint.
- Deuxièmement, l'option réunion, avec un nombre maximum de participants (dans le système *GoToMeeting*, le nombre maximum de participants est de 25). Dans ce cas, les participants sont reliés par ordinateur mais ne peuvent se connecter qu'avec un mot de passe. Des participants externes seraient exclus. L'Institut a acquis une licence de ce programme.
- Troisièmement, l'option conférence. Les orateurs et le public se trouvent dans des pays différents, ainsi que les simples spectateurs *en streaming*. Une fois terminée, la conférence, avec les enregistrements des divers orateurs, serait affichée sur le site Internet d'UNIDROIT dans une archive électronique. La possibilité que les orateurs soient reliés par ordinateur permettrait d'éviter de devoir trouver des financements pour leur présence physique aux conférences. Cela permettrait, en outre, une participation plus importante d'auditeurs dans le monde. L'adoption de cette méthode de promotion des instruments et des thèmes de recherche d'UNIDROIT et son coût sont en cours d'évaluation - la possibilité d'obtenir un financement de la part d'un ou plusieurs sponsors sera attentivement prise en considération.

A) CONTROLE DU SITE INTERNET

21. Le site Internet est contrôlé par Google Analytics ³. Pour préparer ce document, les données prises en considération se rapportent à l'utilisation du site entre le 8 mai 2014 et le 2 mars 2015. Elles concernent les modalités d'accès des utilisateurs (par navigateur, directement, renvoi d'autres sites), leurs pays d'origine, les groupes d'âges auxquels ils appartiennent et les pages du site les plus consultées.

i) Sources d'accès au site Internet d'UNIDROIT

22. La principale source d'accès est Google (70,89%), en second lieu l'accès direct, nettement derrière Google (17,97%). Les autres sources d'accès sont par renvoi depuis d'autres organisations (UNESCO, FAO, ICOM), depuis des universités (Université de Genève, la base de données CVIM de la Pace University, Université de Miami), des sites gouvernementaux d'Australie, des Emirats arabes unis, des Etats-Unis, d'Italie, de Nouvelle-Zélande, de Russie, et de l'Union européenne et d'organes non gouvernementaux comme le Groupe de travail aéronautique et le Groupe de travail ferroviaire ou des revues d'Oxford (c'est-à-dire la *Revue de droit uniforme*). Une source très importante est, sous ses diverses formes, Wikipédia, les sites allemand, anglais, français, néerlandais, italien, portugais et russe.

23. Les conclusions sont, premièrement, qu'il faut accorder davantage d'attention à Wikipédia en s'assurant que le contenu des pages relatives à UNIDROIT et à ses activités soient correctes dans le plus grand nombre de langues possible. Deuxièmement, le système des tags disponibles sur Google doit être développé, aussi bien pour ce qui concerne le contenu des pages du site Internet d'UNIDROIT que pour les aspects plus techniques de leur application. La réalisation de ces deux points exigent beaucoup de temps et devra donc être mise en place petit à petit.

³ Les données sont disponibles pour consultation sur demande.

ii) Pays d'origine des utilisateurs

24. En ce qui concerne les pays d'origine des utilisateurs du site d'UNIDROIT, la plupart d'entre eux sont originaires d'Italie (11,15%), des Etats-Unis (9,72%), de France (8,84%) et du Royaume-Uni (6,34%). Le premier pays asiatique à être représenté est l'Inde, en dixième position avec 2,45% des utilisateurs, le premier africain est le Maroc, en quarantième position avec 0,52% des utilisateurs. Continent par continent, des 100 premiers pays de provenance des utilisateurs 41 étaient européens (y compris les anciennes Républiques soviétiques), 20 asiatiques, 15 américains, 14 africains, 7 du Moyen-Orient et 2 d'Océanie. Ces données ne sont certes pas surprenantes, considérant les Etats membres de l'Institut; il apparait clairement que la promotion d'UNIDROIT et de ses travaux doit être faite avant tout en dehors de l'Europe et qu'il conviendrait d'élaborer des stratégies qui permette une utilisation plus importante des ressources électroniques à disposition de l'Institut, tout en tenant en compte des restrictions financières contraignantes.

iii) Les pages du site Internet consultées

25. Les 250 premières pages les plus consultées ont été examinées. La plus lue est celle des "Actualités" dans la version anglaise (11,36%), suivie des pages sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (3,69%), sur la Présentation d'UNIDROIT (2,93%) et sur la Convention du Cap (2,65%). Au total, les pages consultées sont variées et comprennent même du vieux matériel, comme la Convention de 1964 portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI). Toutefois, la plupart d'entre elles concernent les Principes relatifs aux contrats du commerce international. Les pages sur le statut des conventions ou les bibliographies soient étonnamment peu consultées, de même que celles qui présentent les projets en cours.

iv) Groupes d'âge des utilisateurs du site Internet d'UNIDROIT

26. Les groupes d'âge des utilisateurs du site Internet d'UNIDROIT sont un élément intéressant. Le groupe le plus important d'utilisateurs est compris entre 25 et 34 ans (33,50%), le deuxième entre 18 et 24 ans (27,50%), le troisième entre 35 et 44 ans, le quatrième entre 55 et 64 ans et le cinquième au-delà de 65 ans, ces derniers groupes représentant chacun 5,5% des utilisateurs. Il est intéressant de remarquer que 61% des utilisateurs appartiennent aux groupes d'âge les plus jeunes qui comprennent les étudiants et les jeunes avocats qui viennent tout juste de débiter dans leur profession. Le fait que les utilisateurs soient souvent des étudiants concorde bien avec le fait que les Principes d'UNIDROIT soient l'instrument le plus consulté sur le site, car pendant un certain nombre d'années, les Principes ont fait partie des programmes universitaires.

2. Réseaux sociaux

27. Le Secrétariat d'UNIDROIT est en train d'examiner la possibilité d'utiliser les réseaux sociaux les plus communément employés également par d'autres organisations internationales comme la Conférence de La Haye de droit international (Facebook, Twitter and LinkedIn). La question du lien de ces services au site Internet de l'Institut est à l'étude. Recourir à ces réseaux permettrait d'accroître la visibilité de l'Institut.

III. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

28. Les données relatives aux sources d'information sur les activités d'UNIDROIT indiquent clairement qu'UNIDROIT est connu avant tout pour les *Principes relatifs aux contrats du commerce international* qui sont la publication la plus vendue, non seulement en termes d'exemplaires mais aussi en nombre de pays dans lesquels se trouvent les acheteurs. En outre, les pages du site Internet relatives aux Principes sont les plus consultées. Les *Commentaires officiels sur la*

Convention du Cap et ses Protocoles sont également vendus dans de nombreux pays, en particulier le Commentaire officiel sur la Convention et le Protocole aéronautique, et à de nombreux acquéreurs. Dans les deux cas, les utilisateurs, tant des formats papier qu'électronique, se trouvent principalement en Europe, même si d'autres continents sont représentés. Cela n'a rien d'étonnant vu l'histoire de l'Institut et l'appartenance régionale de ses Etats membres, mais souligne la nécessité de s'efforcer de mieux faire connaître les travaux d'UNIDROIT, aussi bien les instruments adoptés que les travaux en cours, dans d'autres continents. Le Secrétariat entend donc accroître la visibilité de l'Institut sur les moyens électroniques comme Wikipedia et les réseaux sociaux et diversifier l'utilisation du site en vue de toucher le plus vaste public possible pour promouvoir ses activités futures, présentes et passées.

IV. ACTION DEMANDÉE

29. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités du Secrétariat et à soutenir activement ses initiatives dans ce domaine.*